DLP 16-5-75041080

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX 50 frs

C. C. P. Nantes 86-04-02

CONCOURS DE DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE ET DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le dépistage des foyers primaires du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre présente un intérêt considérable. C'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles organise, comme au cours des années précédentes, un concours de détection des foyers primaires de ces mildious.

REGLEMENT DU CONCOURS - Une prime de 50 frs sera attribuée à la première personne de chacun des départements dépendant de la Station qui enverra les premières taches de mildiou de la vigne ou de la pomme de terre, et une prime de 30 frs à la deuxième.

Précautions à prendre au moment de l'envoi - L'expédition devra être faite sous pli cacheté et affranchi à: Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, Cité Administrative, rue Dupetit Thouars - 49043 ANGERS CEDEX.

L'envoi aura son maximum de chances d'arriver en parfait état s'il est fait dans un petit paquet et si les feuilles sont enveloppées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. L'emploi des sacs en matière plastique est préférable pour les feuilles de vigne, il est déconseillé pour les feuilles de pommes de terre.

L'envoi devra être accompagné de renseignements qui pourront être consignés sur une formule du modèle ci-dessous:

NOM...
Prénom..
Adresse...
Lieu de la découverte de la tache de mildiou.....
Date..

Mildiou de la pomme de terre

Variété attaquée.........................
Importance de l'attaque...............
Traitements effectués....................

Mildiou de la vigne

Age de la vigne....................
Situation de la feuille sur la souche (1ère, 2ème, etc..)..............
Situation du vignoble:
coteau..............................
plaine..............................
cuvette.............................
Importance de l'attaque: (nombre de taches découvertes)......................
Cépage...............................

...../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

15

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Les projections d'ascospores, quoique faibles, se poursuivent encore. Quelques taches sont apparues; d'autres doivent apparaître d'une manière échelonnée, à partir de la fin de la semaine du 19 au 25 Mai.

Par conséquent, dans les vergers de tous les départements, si le dernier traitement vient d'être éliminé par les pluies, il y a lieu de le renouveler. Par contre, si la dernière protection n'a pas encore été éliminée par les pluies, elle pourra n'être renouvelée qu'au milieu de la semaine du 19 au 25 Mai.

Les vergers devront être bien protégés pour la fin de la semaine du 19 au 25 Mai.

OIDIUM DU POMMIER - Cette affection est particulièrement virulente et les pousses atteintes sont souvent nombreuses. Sur les variétés sensibles, la protection devra donc être assurée avec soin, à l'occasion du traitement anti-tavelure.

ARAIGNEE ROUGE - Tous les oeufs d'hiver sont éclos et la ponte d'été est commencée. Les pullulations importantes sont cependant rares. Dans les vergers où les araignées rouges sont nombreuses, les arboriculteurs devront profiter de la première période de beau temps pour intervenir.

PUCERONS - Quelques foyers de pucerons verts et de pucerons cendrés, dont il y a davantage lieu de se méfier, existent dans les vergers de pommiers et de poiriers. Eventuellement, les combattre lors du traitement anti-tavelures.

Se méfier aussi des pucerons sur pruniers et cerisiers.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Ces parasites sont localement nombreux sur toutes les essences fruitières. Si leur présence est observée, intervenir rapidement.

PSYLLES DU POIRIER - Les arboriculteurs doivent surveiller leur développement.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Renouveler la protection dès réception de cette note.

VIGNE

MILDIOU - Les conditions climatiques actuelles sont favorables aux contaminations primaires. Il est rappelé que pour éviter la formation des foyers primaires, il convient d'assurer un bon écoulement de l'eau et d'éliminer les pousses basses.

Dans l'ensemble des vignobles, il est cependant trop tôt pour intervenir.

OIDIUM - Les premières pousses atteintes sont apparues dans les parcelles très attaquées l'année dernière.

Sur les cépages sensibles, un traitement devra être envisagé dans le courant de la semaine du 19 au 25 Mai. Dans les parcelles où la végétation est très retardée, ce traitement pourra être repoussé de quelques jours.

Ce traitement devra être exécuté avec soin dans les vignobles vendéens de Brem et de Mareuil-s/-Lay.

ERINOSE. - Cette maladie est courante, en particulier dans les vignobles vendéens. Le traitement anti-oïdium limitera son extension.

ARAIGNEE ROUGE - Les pullulations sont très rares dans l'ensemble des vignobles. Si une intervention se justifie localement, elle devra être exécutée dès maintenant.

TABAC

MILDIOU - Il est rappelé que la protection des semis doit être assurée d'une manière systématique. Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à cette affection et ces traitements doivent être assurés avec soin.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 15 MAI 1975